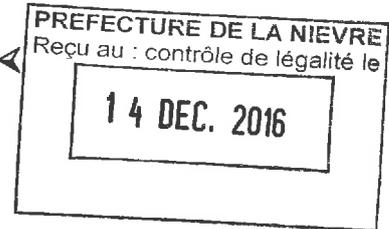




Publication le 14 DEC. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-74

L'an **deux mille seize**, le **six décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT (à partir de 20 h 00), M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. SAGET, Mme VATAN à M. FRIAUD, Mme DUCOURTIOUX à Mme LAROCHE, Mme THOMAS à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme POIRIER à M. GUERIN, Mme MARCEL à M. FICHOT, M. BENEDIT à M. SICOT (jusqu'à 20 h 00), Mme DESABRE à Mme GRAILLOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Déclassement d'un délaissé rue Thomas Edison.

Monsieur MARCONNET, Adjoint aux travaux, expose que la SCI la Bert a obtenu le 29 juin 2016 un permis de construire une concession IVECO sur la parcelle cadastrée ZI 358, dans la Zone Industrielle.

Aujourd'hui, cette société souhaite acquérir un délaissé de la rue Thomas Edison d'une superficie de 350 m² jouxtant son terrain, pour y aménager un espace de présentation de véhicules neufs.

Ce délaissé fait partie du domaine public communal. A ce titre, il est nécessaire de procéder à son déclassement avant sa cession.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le déclassement, conformément à l'article L.141.3 du Code de la Voirie Routière, est dispensé d'enquête publique préalable.

Ce dossier a été examiné en commission travaux en date du 21 novembre 2016.

C'est pourquoi Monsieur MARCONNET propose de déclasser la partie concernée, soit 350 m², conformément à l'article L.141.3 du Code de la Voirie Routière.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 8 décembre 2016

Le Maire



Isabelle BONNICEL